



## **Vous qui êtes touché(e) par un accident de la route...**

Vous êtes affecté(e), de manière directe ou indirecte, par un accident de la route ayant entraîné des dommages corporels ? L'après-accident se révèle être un parcours du combattant et vous vous sentez perdu(e) ? Vous êtes démuni(e) face à l'ensemble des démarches à accomplir ? La procédure vous paraît longue ?

**Nous pouvons vous aider.**

Le **Département « Information et orientation des victimes de la route »** de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) est une équipe de professionnels à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à l'accident.

- Notre **pôle juridique** vous informe concernant notamment les assurances, la réparation du préjudice et la procédure judiciaire. Nous vous guidons dans les étapes qui précèdent l'indemnisation (aide à la lecture de documents complexes, appui lors des démarches auprès de professionnels...).
- Notre **pôle psychologique** vous écoute et vous oriente après une analyse de vos besoins. Nous pouvons effectuer des recherches sur les services qui existent dans votre région (groupes d'entraide, centres spécialisés, associations...).

**Notre mission :** vous écouter, vous informer et vous orienter, quel que soit le temps écoulé depuis l'accident. Nos services sont gratuits.

081 821 321 • [infovictimes@awsr.be](mailto:infovictimes@awsr.be)

